



## DELEGATION CENTRALE MGEN

### Action Sanitaire et Sociale

3, Rue de l'Arrivée B.P. 201 75749 PARIS CEDEX 15

Tél. Fax : 01 45 38 71 07

[cfdtmgen@infonie.fr](mailto:cfdtmgen@infonie.fr)

## NON A LA PERTE DU POUVOIR D'ACHAT !

### **Revendication et revalorisation salariale : Positions de la CFDT aux commissions de négociation de la FEHAP**

**La CFDT revendique que soit appliqué le principe d'équité entre le secteur public et le secteur privé pour les augmentations salariales.**

**Dans le secteur public :** La CFDT a obtenu un rendez-vous chez le ministre concernant les rémunérations.

*Pour la petite histoire :* La CFDT a signé, le 25 janvier 2006, un accord concernant le volet social et le volet statutaire. Dans cette négociation restait le volet salarial. Le 18 septembre 2006, la CFDT a envoyé un courrier au Ministre pour lui rappeler ses engagements. Le ministre de la fonction publique s'est engagé à rencontrer la CFDT avant la fin de l'année pour pouvoir parler du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

La CFDT a demandé :

- le rattrapage du pouvoir d'achat, qu'il s'agisse du rattrapage immédiat ou des augmentations de salaires pour 2007
- L'évolution de toutes les grilles indiciaires dans le prolongement de l'accord signé en début d'année.

**Dans le secteur privé :** La CFDT au sein de la FEHAP s'inscrit dans la même volonté et détermination. La CFDT est dans une dynamique de revalorisation salariale qui puisse concerner le plus grand nombre. Il ne s'agit pas pour la CFDT de négocier au coup par coup, emploi par emploi dans une logique de l'offre et de la demande. La CFDT veut gommer les disparités incohérentes inter-filière professionnelle. En effet, de nombreux emplois doivent effectivement être revalorisés mais pas de façon isolée. La CFDT affiche clairement ses priorités pour les salariés :

- Négociation salariale
- Révision des filières métiers et revalorisation de coefficients
- Reconnaissance effective des responsables infirmiers en tant que cadres
- Transpositions de toutes les mesures de revalorisation catégorielle du secteur public dans le secteur privé.
- Revalorisation des métiers dont la rémunération indiciaire est inférieur au SMIC.

**Le SMIC mensuel brut est à 1254,28 euros,**

**Or, le premier niveau de rémunération (coefficient 291 agent services logistiques niv1) est à 1236.17 euros (291x4.248), donc en dessous du SMIC.**

**A ce jour la CFDT a négocié une augmentation de 1.2% de la valeur du point FEHAP à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2006, qui correspond à l'augmentation que les salariés du Public ont pu percevoir.  
Cet accord est déposé auprès du ministère en attente d'agrément.**

**Rejoindre la CFDT c'est un choix mais aussi des actes pour revendiquer et défendre vos idées**

*Pour tous renseignements ou adhésion :*

Vous pouvez adresser à votre **Délégué Syndical local** :

Nom :

Fonction :

Tél poste :

Ou contacter la **Délégation Centrale** : *Alain CHARRAS, Délégué central UES MGEN*

*Pascale SPLAWSKI, Déléguée Centrale M.G.E.N. Action Sanitaire et Sociale, 06 80 67 36 46*

*Gilles FOUACHE, Délégué Central Cadre M.G.E.N. Action Sanitaire et Sociale, 06 62 18 07 88*